



**REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**

**MOT INTRODUCTIF DE MADAME LE MINISTRE
DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

**61^E SESSION DU COMITE POUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION A
L'EGARD DES FEMMES,**

GENEVE DU 06 AU 24 JUILLET 2015

JOURNEE DE PASSAGE DU SENEGAL 7 JUILLET

Madame la Présidente,

Madame la Rapporteur,

Distingués membres du Comité CEDAW

C'est pour moi un honneur et grand plaisir de m'adresser, au nom du Sénégal, à votre assemblée, à l'occasion de la 61^{ème} Session du Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'égard des Femmes.

Madame la Présidente, je voudrais à l'entame de mon propos, vous adresser, au nom de toute la délégation qui m'accompagne, mes vives félicitations pour avoir conduit avec dextérité, les sessions préparatoires de nos travaux.

Je remercie Madame le Rapporteur pour le dossier du Sénégal, qui a bien voulu accepter la responsabilité d'une charge aussi importante.

Permettez-moi également, de transmettre au Comité, les félicitations de Son Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal, pour la constance des efforts en faveur de l'éradication de la discrimination à l'égard des femmes, sous toutes ses formes.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La présente session intervient suite à la visite au Sénégal, du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, mais aussi, dans un contexte international marqué par l'évaluation des 20 ans de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et la préparation de l'Agenda post-2015.

Comme vous le savez, le Sénégal a ratifié la quasi-totalité des conventions internationales et régionales, traduisant ainsi sa volonté politique de s'inscrire dans une dynamique de promotion des droits humains, d'autonomisation des femmes et d'émergence d'un leadership féminin fort, qui constituent le substrat fondamental pour l'égalité sans laquelle, les stéréotypes et les pratiques discriminatoires perdurent.

Sans verser dans l'autosatisfaction, je voudrais néanmoins, me réjouir des appréciations positives du groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique, concernant les avancées enregistrées par notre pays, le Sénégal, dans la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux, pour défendre et promouvoir les droits de la femme.

C'est pourquoi, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour mettre l'accent sur quelques points, mais surtout, vous faire part de l'évolution récente de la situation des droits des femmes, traduisant une fois de plus, l'engagement du Sénégal à enrayer la discrimination à leur égard, pour le respect de leur dignité.

Mesdames, Messieurs,

Mon pays a pris l'option, à travers le Plan Sénégal émergent (PSE), de bâtir une économie de développement basée sur une croissance forte et soutenue, profitable à tous les citoyens et citoyennes.

Accordant une priorité aux femmes et aux filles à travers ses projets et programmes phares, la stratégie du PSE s'inscrit dans une dynamique irréversible de réformes tenant en compte de l'apport essentiel de la promotion du genre dans la croissance économique.

C'est pourquoi, la révision de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de genre (**SNEEG**) est inscrite dans le **Plan d'Action Prioritaire (PAP)** du PSE à travers une approche inclusive, permettant à terme, de disposer d'un cadre stratégique et opérationnel d'intégration du genre 2015-2025 qui prendra en charge les contributions des femmes, dans le respect de leurs droits et de leurs préoccupations.

Mettant au rang de priorité la lutte contre les violences basées sur le genre, le Sénégal a initié, en partenariat avec les Agences Onusiennes, un programme conjoint pour l'Eradication des violences basées sur le genre et promotion des droits humains. Dans ce cadre, les procédures Opérationnelles Standards (POS) qui ont été définies de façon consensuelle, portent sur la prévention et la prise en charge des victimes.

Dans la même lancée, j'ai saisi l'occasion de la journée internationale de la fistule, pour inaugurer le Centre d'Accueil et d'Appui à la Réinsertion des Femmes porteuses de Fistules.

Dans le domaine des droits en milieu professionnel, suite à l'adoption par les députés du projet de loi n° 08/2015 (jeudi 25 juin), le Président de la République a ratifié la Convention n° 183 sur la Protection de la Maternité, garantissant ainsi la protection des droits de la femme enceinte ou allaitante, contre la discrimination en milieu de travail.

Sur un autre plan, la promotion de la parité dans les instances de décision est un engagement des plus élevés pour le Sénégal.

La synergie d'actions entre l'Etat, la Société Civile et les Partenaires Techniques et Financiers, a fortement contribué à l'adoption de la loi n°2010 -11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue homme / femme dans les institutions totalement ou partiellement électives.

La promulgation de cette loi a été suivie par la création de l'Observatoire National de la Parité (ONP), organe indépendant de veille et d'alerte chargé de suivre l'évolution des actions engagées pour la mise en œuvre de l'égalité de genre et l'application effective de la loi sur la parité.

Ce dispositif a été renforcé par le décret n° 2011 – 819 du 16 juin 2011 portant application de la loi instituant la parité absolue homme – femme, s'y ajoute la révision du Code électoral qui a permis d'intégrer les modifications nées du décret d'application de ladite loi.

Le défi de la mise en œuvre de cette loi sur la parité a été relevé lors des élections législatives du 1^{er} juillet 2012 et des élections municipales et départementales du 29 juin 2014. Les résultats obtenus aux élections législatives ont beaucoup contribué à l'accroissement du

nombre de femmes députés qui est passé de 33, soit 22 % des sièges de l'Assemblée nationale en 2007 à 64, sur 150 députés en 2012, soit 43 % des sièges de l'hémicycle.

Ces acquis ont été renforcés lors des élections locales de juin 2014, marquant une nouvelle mandature sous l'Acte 3 de la Décentralisation. Ainsi, le taux national de présence des femmes dans les Collectivités locales a triplé, passant de 15,9% en 2009, à 47,2% en 2015, soit 13 103 femmes sur 27 760 élus.

Le pourcentage de femmes élues membres de bureau est de 17,5%, les femmes maires sont au nombre de 13¹ et deux femmes sont présidentes de Conseil Départemental.

De tels progrès découlent incontestablement de l'application effective de la loi sur la parité, même s'il existe quelques cas de non application.

Une avancée notoire vient d'être enregistrée à l'Assemblée Nationale qui a modifié le 29 juin 2015, son règlement intérieur pour intégrer la parité dans son bureau (proposition de loi n°13/2015 modifiant la loi n°2002-20 du 15 mai 2002).

Dans l'optique d'une gouvernance juste et équitable, le Gouvernement a renforcé les mécanismes de protection sociale. Après avoir lancé en 2013, le Programme de Couverture maladie universelle (CMU) d'un cout de 5 milliards, il a accordé à 250 000 ménages des bourses économiques et des bourses de sécurité familiale reçues par les femmes, en appui à leurs capacités de résilience. Il a également adopté une loi d'orientation sociale et mis en place un programme national à base communautaire pour les personnes handicapées d'un cout global annuel de 530 millions de FCFA, à partir de 2014.

Le processus d'octroi de la carte d'égalité des chances pour les personnes en situation d'handicap a été lancée leur permettant d'accéder aux soins médicaux, à l'appareillage, à l'éducation et à la formation professionnelle et aux subventions et financements.

L'emploi des jeunes qui est une priorité a fait l'objet d'un Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes, suivi d'un forum national sur la question. Le Sénégal a également mis en place, le Programme des Domaines Communautaires (PRODAC) visant à faire de l'agriculture le premier pourvoyeur d'emploi et le moteur de la croissance de l'économie sénégalaise. Le programme envisage à termes de créer 300000 emplois.

Concernant la protection des enfants et des groupes vulnérables, l'Etat du Sénégal compte renforcer les mesures d'ordre légal, institutionnel et politique pour répondre efficacement aux besoins des enfants et l'application correcte des instruments juridiques déjà ratifiés et va dérouler un plan d'actions sur la problématique du mariage des enfants.

Globalement, le Sénégal a enregistré des avancées considérables dans son action contre les discriminations à l'égard des femmes.

Des efforts restent à faire et il est certain qu'avec l'engagement et le soutien des partenaires, de la société civile et du secteur privé, nous arriverons à opérer les changements sociaux

¹ UAEL (Union des Associations des Elus Locaux)

nécessaires afin que progressivement, toutes les communautés adhèrent aux standards internationaux.

Dans cette perspective, le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes demeure un défi.

Je voudrais ainsi terminer, en recommandant une plus grande synergie et une solidarité entre les acteurs en faveur de la mise en place d'un panier commun avec l'appui des partenaires techniques et financiers pour l'octroi de ressources substantielles en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genre.

Je vous remercie.
